

DÉCISION N° 2023-10 du 29 juin 2023

Portant

Tarifs de location des salles communales

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2009 portant modification du règlement de location des salles communales ;

Vu la décision n° 2015-33 en date du 06 novembre 2015 portant tarifs de locations des salles communales, modifiée par la décision n° 2018-07 en date du 26 octobre 2018, modifiée par la décision n° 2018-09 en date du 26 novembre 2018, modifiée par la décision n° 2023-03 en date du 14 février 2023 ;

Considérant la nécessité de modifier le tarif de location pour les centres de formation ou équivalents ;

DÉCIDE

Article 1 : Les tarifs de location des salles de la commune sont fixés dans le tableau annexé à la présente décision.

Article 2 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 3 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Bessières, le 29 juin 2023,

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du :

La décision ayant été reçue en préfecture le :



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



Tarifs et conditions générales de location des salles communales (hors conventions en cours) :



Horaires d'utilisation	Salle culturelle « Ticky Hoigado »			Halle sport « Robert Montclar » Espace Soleiha	Salle « Efferv&Sens »	Espace Armonia Gymnase / Réception		
	Sans régisseur	6 heures de présence du régisseur	Heure supplémentaire du régisseur	8h – 23h	8h-23h	8h – 23h	Forfait journée avec salle traiteur	Forfait journée sans salle traiteur
BESSIÈRES	Associations caritatives	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Associations non caritatives	120,00 €	30,00 €	60,00 €	30,00 €	300,00 €	200,00 €	
	Entreprise – société - résidents	220,00 €	30,00 €	300,00 €	120,00 €	750,00 €	650,00 €	
EXTÉRIEUR BESSIÈRES	Associations caritatives	220,00 €	30,00 €	60,00 €	30,00 €	1 500,00 €	1 400,00 €	
	Associations non caritatives	220,00 €	30,00 €	90,00 €	60,00 €	1 500,00 €	1 400,00 €	
	Entreprise - société	620,00 €	30,00 €	400,00 €	150,00 €	1 500,00 €	1 400,00 €	
TARIFS CENTRE DE FORMATIONS OU ÉQUIVALENTS (ex : scolaire, etc...)	120,00 €	30,00 €	300,00 €	180,00 €	400,00 €	300,00 €		
CAUTION	1 500,00 €			1 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	

